

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 30 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Date d'affichage : 08 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Excusés : S. COLLILIEUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – T. SCHLUMBERGER – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/09/74

Aménagement rue des Chênes

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par le cabinet Meunier et présenté par Madame le Maire concernant les travaux de voirie, Rue des Chênes :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité avec 3 Voix CONTRE (Messieurs PARISOT, LAMBERT et Madame HEQUET), 1 ABSTENTION (Monsieur SEGUIN) et 18 VOIX POUR :

- ❖ valide la tranche ferme, les options 1 et 2 et la variante proposée,
- ❖ décide de retenir l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 254 298.80 € HT,
- ❖ autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour la pose de bordures de trottoirs,
- ❖ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- ❖ donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce marché.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

